



TARIF DES PRESTATIONS

BASE de Calcul des Honoraires Proportionnels					
Série A : (LOCATION)					
tranche I				Hors T.V.A.	T.T.C.
Euros	de	0	à	3050.00	2.20%
					2.64%
tranche II					
Euros	de	3051.00	à	6100.00	1.65%
					1.98%
tranche III					
Euros	de	6101.00	à	17000.00	1.10%
					1.32%
tranche IV					
Euros	à partir de	17000.00			0.55%
					0.66%
Série B (VENTE) :					
tranche I				Hors T.V.A.	T.T.C.
Euros	Forfait, prix inférieur à	8 001 €		1 250.00 €	1 500.00 €
tranche II					
Euros	de	8001.00	à	25000.00	8.33%
					10.00%
tranche III					
Euros	de	25001.00	à	80000.00	6.67%
					8.00%
tranche IV					
Euros	à partir de	80001.00		150000.00	4.00%
					4.80%
tranche V					
Euros	à partir de	150001.00		200000.00	3.00%
					3.60%
tranche VI					
Euros	au dessus de	200001.00			2.50%
					3.00%
VACATION					
Euros				Hors T.V.A.	T.T.C.
				112.00 €	134.40 €
FRAIS DE DEPLACEMENT					
Forfait suivant zone géographique TTC					
Zone 1 = LAON intramuros = 0,00 €					
Zone 2 : jusqu'à 15 km de LAON = 24,00 €					
Zone 3 : plus de 15 km de LAON = 42,00 €					
Valeur au 1er Avril 2020					
<small>(1) à charge du vendeur sauf convention contraire</small>					
<small>(2) Honoraires partagés à part égale entre propriétaires et locataires sauf convention contraire</small>					
<small>(3) Honoraires partagés à part égale entre propriétaires et locataires avec un plafond pour le locataire égale à 8€ TTC/m² de la surface dite "loi BOUTIN" du logement.</small>					
<small>(4) Honoraires partagés à part égale entre propriétaires et locataires avec un plafond pour le locataire égale à 3€ TTC/m² de la surface dite "loi BOUTIN" du logement.</small>					
<small>(5) à charge du propriétaire</small>					
(Taux TVA en vigueur : 20 %)					

A) HONORAIRES DE NEGOCIATION

- VENTE D'IMMEUBLES (1), (comprenant la rédaction des actes S.S.P.) :

D'HABITATION	SERIE B	COEFFICIENT :	1
PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL	SERIE B	COEFFICIENT :	1.2
(pour cession de fonds de commerce ou droit au bail)		COEFFICIENT :	1.5

- LOCATION D'IMMEUBLES, (Hors rédaction des actes S.S.P.) :

D'HABITATION (5) calculé sur 3 ans de loyer :	HONORAIRE "REDACTION BAIL" H.T.	COEFFICIENT :	1
PROFESSIONNEL, COMMERCIAL OU DE DROIT COMMUN (2) calculé sur la durée effective du bail avec une durée minimum de 6 ans	SERIE A	COEFFICIENT :	2

B) REDACTION ACTES - DIVERS

HABITATION

- Rédaction bail, calculé sur 3 ans de loyer TTC (3) :	SERIE A	COEFFICIENT :	1.375
- Visite du logement = forfait suivant type de logement TTC + Frais de déplacement(3) :		APPARTEMENT : 90 €	MAISON : 108 €
- Constitution dossier locatif TTC (3) :			114.00 €
- Etat des lieux d'entrée = forfait suivant type de logement TTC + Frais de Déplacement (4) :			
studio à T2 : 114,00 €	T3 à T4 : 162,00 €	T5 et plus : 204,00 €	* Majoration de 25 % si maison

GARAGE-PARKING : FORFAIT 78 Euros TTC (2)

PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL DROIT COMMUN (2)

- Rédaction bail, calculé sur la durée effective du bail avec une durée minimum de 6 ans, TTC :	SERIE A	COEFFICIENT :	1
- Etat des lieux d'entrée et de sortie = forfait selon la surface du lot TTC + Frais de déplacement :			
inférieure à 100 m ² : 2 VACATIONS		supérieur 250 m ² : SUR DEVIS	
entre 100 et 250 m ² : 3 VACATIONS			
- Forfait papeterie :	1 VACATION		

AUTRES ACTES (CESSION FONDS, GERANCE, SOCIETE, PRÊT, ETC) :

C) EXPERTISE

SUR DEVIS

D) GESTION D'IMMEUBLE (5)

Sur toutes les recettes et dépenses (dont travaux réalisés sous la direction d'ARIANE SAS), taux :

	6.50%	hors TVA soit	7.8 % TTC
--	-------	---------------	-----------

Frais mensuels fixes, par lot principal géré et non vacant :

	8.87 €	hors TVA soit	10.64 € TTC
--	--------	---------------	-------------

Frais de mise en place Garantie Loyers Impayés ou Cautionnement par un organisme habilité :

	1 VACATION		
--	------------	--	--

Frais d'établissement "Etat des lieux de sortie" (locaux à usage d'habitation) = forfait suivant type de logement TTC + Frais de déplacement :

studio à T2 : 1 VACATION	T3 à T4 = 1,5 VACATIONS	T5 et plus = 2 VACATIONS	
Frais de Constitution de dossier, par bien géré :	1 VACATION		
Frais de Clôture et d'archivage, par bien géré :	1 VACATION	par lot principal géré dans le mandat	
Déclaration de Sinistre près des compagnies d'assurances :	1 VACATION		
Assistance à expertise suite à déclaration de sinistre :	1 VACATION		
Déclaration de TVA, forfait Annuel :	3 VACATIONS		
Assistance SCI (A.G.O. annuelle) :	3 VACATIONS		
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 6500 € mais inférieurs à 25 000 € :	5 VACATIONS		
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 25 000 € mais inférieurs à 60 000 € :	8 VACATIONS		
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 60 000 € mais inférieurs à 100 000 € :	10 VACATIONS		
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), si travaux supérieurs à 100 000 € :	SUR DEVIS		
Demande de Subvention :	4 VACATIONS		
Mise en place d'une convention fiscale près de l'A.N.A.H. :	1 VACATION		

E) SYNDICAT DE COPROPRIETE

Sur proposition et à valider par assemblée générale des copropriétaires

F) DIVERS

Demande de certificat d'urbanisme :	3 VACATIONS		
Formalités administratives :	1 VACATION	(par Formalité accomplie)	
Evaluation Immobilière avec fiche de Synthèse :	2 VACATIONS	+ Frais de déplacement	
Frais d'envoi de quittances (hors locaux à usage d'habitation) :	0.83 €	hors TVA soit	1 € TTC